

PROGRAMME DE FORMATION

Évaluation des risques professionnels et DUERP

Cette formation permet d'identifier les risques liés aux activités professionnelles, d'évaluer leur probabilité et leur impact selon des méthodes standardisées, et d'élaborer des actions préventives et correctives pour réduire les risques de santé et sécurité au travail.

Public visé	Préventeurs, responsables HSE, managers et toute personne en charge de l'évaluation des risques professionnels et de la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
Prérequis	Aucun prérequis spécifique.
Durée	14 heures (2 jours)
Modalité	Présentiel (intra ou inter-entreprise)
Lieu	En présentiel, dans les locaux du client (format intra-entreprise) ou dans une salle louée à cet effet selon convention — [adresse à compléter] — ou en distantiel
Tarif	Sur devis, transmis sur demande selon le format (inter ou intra-entreprise) et le nombre de participants

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les notions de danger, risque, exposition, situation dangereuse, dommage
- Structurer et exploiter le DUERP comme outil de pilotage de la prévention
- Analyser un accident du travail pour en rechercher les facteurs contributifs

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Jour 1 — Cadre général de la prévention

- Obligations réglementaires et principes généraux de prévention
- Définitions : danger, risque, exposition, événement dangereux, dommage
- Identification des unités de travail et observation des situations réelles de travail
- Analyse des facteurs techniques, humains, organisationnels et environnementaux
- Critères de cotation : gravité, fréquence/probabilité, maîtrise existante
- Hiérarchisation des risques et priorisation des actions

Jour 1 — Le DUERP, outil de pilotage de la prévention

- Rôle du DUERP, logique de recensement et de traçabilité
- Contenu attendu, mise à jour et exploitation opérationnelle
- Hiérarchie des mesures de prévention : suppression, substitution, protections collectives, organisation du travail, procédures/information/formation, EPI en dernier recours
- Définition des responsables, délais, indicateurs et modalités de suivi

Jour 2 — Analyse des accidents et maladies professionnelles

- Distinction accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle ; signal faible, presque-accident
- Enjeux humains, juridiques, organisationnels et économiques ; cotisations AT/MP ; taux de fréquence et de gravité

- Méthodologie d'analyse d'un accident : recueil des faits, acteurs à associer, facteurs contributifs, écarts travail prescrit/travail réel
- Méthode de l'arbre des causes : principes, point de départ, causes apparentes et causes profondes, limites de la méthode
- Intégration des résultats dans le DUERP
- Maladies professionnelles : repérage des expositions chroniques, tableaux de maladies professionnelles

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Méthodes mobilisées Apports théoriques illustrés d'exemples réels Quiz de vérification des acquis	Moyens pédagogiques et techniques Support de formation remis à chaque participant (version papier et/ou numérique) Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, connexion Internet) Documents de référence et fiches outils fournis Documents de référence : Code du travail (art. L4121-1 et suivants, R4121-1 et suivants), documentation INRS (accidents du travail et maladies professionnelles, tableaux des maladies professionnelles)
--	---

Formation animée par un(e) consultant(e)-formateur(trice) CP Quality Consulting, spécialisé(e) en systèmes de management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement, disposant d'une expérience opérationnelle confirmée en entreprise et en accompagnement d'organisations vers la certification.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SANCTION

Évaluation des acquis

- Quiz de vérification des acquis à l'issue de chaque journée
- Questionnaire de satisfaction à chaud

Sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.

ACCÈS À LA FORMATION

Modalités d'accès	Sur demande, à réception du bulletin d'inscription et du devis signé. Pour les formations intra-entreprise, transmission à l'entreprise de la convention de formation et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, questionnaire de positionnement le cas échéant).
Délais d'accès	La formation est organisée dans un délai minimum de [15] jours ouvrés après validation de l'inscription et signature du devis, sous réserve des places disponibles et des dates programmées.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CP Quality Consulting étudie toute demande d'aménagement pédagogique, matériel ou organisationnel permettant l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap, Céline Partage, peut être contactée en amont de la formation à l'adresse celine.partage@gmail.com afin d'évaluer les besoins et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires (accessibilité des locaux, adaptation des supports pédagogiques, aménagement du rythme, mise en relation avec les acteurs du réseau AGEFIPH/FIPHFP, etc.).

CONTACT

CP Quality Consulting — Céline Partage, consultante formatrice QSE

Contact et référent pédagogique : celine.partage@gmail.com

[Téléphone à compléter] — [Adresse du siège à compléter]

Document non contractuel — mise à jour le 10 septembre 2026. Programme susceptible d'être adapté aux besoins spécifiques du bénéficiaire et de son contexte professionnel.